

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 27^e jour de novembre 2017, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Richard David	Josée St-Louis	Line Quevillon

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Denis Légaré, Madame Mylène Groulx, directrice générale est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée

2017-11-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame le conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Gestion financière et administrative
3.1. Budget MRC des Collines-de-l'Outaouais
4. Questions des contribuables
5. Levée de la session

2017-11-204 BUDGET MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a reçu le budget pour l'exercice financier 2018 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT qu'après analyse du budget, le conseil n'est pas d'accord avec le calcul fourni par la MRC. Seulement dans les interventions modulées pour l'année 2018 il y a une augmentation de 33,660.00\$ et dans la population ajustée il y a une augmentation de 5,593.56\$ (56,495\$/808 X 80)

CONSIDÉRANT que sans explication et chiffres à l'appui pour justifier de telles augmentations, le conseil réduira le montant de sa quote-part pour un total de 39,193.56\$ pour l'exercice financier de 2018

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a demandé des explications au responsable des services de l'évaluation pour justifier le montant de la population ajustée et le que tableau remis n'est pas à jour, et les critères d'évaluation sont mals

fondés, ce qui fait en sorte que certaines résidences sont chargées deux fois

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU à la majorité

QUE le conseil réduira le montant de sa quote-part de 39,193.56\$ pour l'exercice financier 2018 tant que la MRC ne justifiera pas ces augmentations de façon précise

ET QU' une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à la Ministre Stéphanie Vallée ainsi qu'au Député Alexandre Iraca

Le vote est demandé pour cette résolution
Pour 5
Contre 1

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2017-11-205 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

Que l'assemblée est et soit close 19 h 05

MUNICIPALITÉ DENOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Par

Mylène Groulx, directrice générale

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par

Denis Légaré, maire